

Symposium
« Les Arts à l'Horizon »
6^e édition
10 et 11 août 2013

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Date limite : 27 mai 2013

Tarif des frais d'inscription : 70 \$ par emplacement

ADRESSÉ À : GALERIE HORIZON
(paiement par chèque) SYMPOSIUM «LES ARTS À L'HORIZON»
53B, RUE GEORGE
SOREL-TRACY (QUÉBEC) J3P 1B9

Libellez le chèque à : Galerie Horizon inc.

Vos coordonnées

En lettres détachées s.v.p.

Nom		
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Téléphone	Courriel	

Artiste

Peintre Sculpteur
Photographe
Autre _____

Catégorie

Professionnel
Semi-professionnel
Autre _____

Notez qu'il y a seulement **75 places disponibles**. Les premiers inscrits auront les places, l'encaissement du paiement étant la preuve d'inscription. **Nous n'acceptons pas les chèques post-datés.**

Emplacement :

Un emplacement correspond à l'espace requis pour un gazebo de 10' X 10' avec 2 cimaises. Les emplacements seront localisés le long des sentiers pavés du carré Royal. Un tirage au sort déterminera l'emplacement de chaque artiste.

Les artistes possédant un gazebo sont invités à l'apporter (dimension maximum 10' X 10'). Si vous pouvez fournir l'un ou l'autre des items suivants, merci de l'indiquer.

	OUI	NON
Table	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chaises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cimaises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Prix COUP DE COEUR : Une de vos œuvres, peu importe sa valeur, doit être identifiée comme étant le **Coup de cœur** pour lequel le public peut voter. Trois tirages auront lieu le 11 août 2013 et si votre œuvre est primée, le montant de 300 \$ vous sera remis par le comité organisateur dans les jours qui suivront l'évènement.

PRENDRE NOTE

- Pas de remboursement après le 27 mai 2013.
- En juillet, si vous êtes inscrit, vous recevrez les derniers renseignements.
- Le symposium et la galerie Horizon ne se rendent pas responsables du vol, bris ou autres sur le site. Il importe de surveiller son matériel, ses œuvres et ses biens personnels ainsi que de remettre en bon état le matériel prêté par le comité organisateur.
- Les membres du comité organisateur se réservent le droit d'expulser toute personne qui contreviendrait à l'obligation de présenter des œuvres originales et/ou ne se conformerait pas à l'emplacement qui lui a été attribué.

Signature de l'artiste

Date